CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E115593** **VALABLE JUSQU'AU** **26/09/2027**

ÉDITÉ LE 24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/01/1991

Raison sociale : REHABILITATION FRANCAISE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 02/07/2025

Capital : 60 000

13 L'OLIVERIE
35250 SAINT-SULPICE-LA-FORET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1991B00152

Siret : 380 862 904 00022

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0038814-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002 202063/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002 202063/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 06 85 30 04 19 **Fax :**

Portable : 0685300419

Responsabilité légale :
GOBARD BERTRAND GÉRANT

Site Internet :

E-mail : rehafrancaisegobard@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 066 548 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1411	Echafaudages (Technicité courante)	4	27/09/2024
2181	Restauration maçonnerie du patrimoine		27/09/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/06/2026 08:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.